

Séance du 16 janvier 2012

L'an deux mil douze et le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Michel ESCOFFIER, Maire.

Présents : ESCOFFIER Michel, CABROLIE Renée, GOÏOLI Brigitte, VEZON Fabienne, BERNARD Sandrine, SAVANIER Olivier, MARTIN Patrice, GACHON Christophe, BERNARD Lionel, ARAGUES Sandrine,

Absents excusés : RIBES Gilles, MERIC Eric,

Absents non excusés : FELINE Célia, MERCIER Christophe.

Date de la convocation : 10/01/12.

Conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Madame VEZON Fabienne a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Subvention section sportive Hand Ball Collège de la Gardonnenque

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention à la section sportive Hand Ball du Collège de la Gardonnenque, afin de les aider pour leurs déplacements, notamment sur Nîmes, à hauteur de 50€ par an et pendant 3 ans.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser 50€ par an et pendant 3 ans à cette section,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Résultat de l'enquête publique concernant le déclassement d'une partie du chemin de Brignon à St Dézéry et Rue vieille

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique au déclassement d'une partie du chemin de Brignon à St Dézéry et d'une partie de la rue vieille.

L'enquête publique s'est déroulée du 03 novembre au 16 décembre 2011.

Aucune opposition n'a été formulée et le commissaire enquêteur a, en date du 22 décembre 2011, rendu ses conclusions. Celui-ci a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de déclasser une partie du chemin N° C003 de Brignon à St Dézéry :
 - à partir de la parcelle section D N° 1140 jusqu'à la D 18,
 - de la parcelle section C N° 100 jusqu'à la parcelle section C N° 124 limite de la commune;
- de déclasser une partie de la rue vieille N° R15 :
 - à partir des 2/3 de la parcelle section D N° 1009 jusqu'à la fin de la rue,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Approbation du tableau de classement de la voirie communale reporté au prochain conseil

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise à jour du tableau de classement de la voirie réalisé en collaboration avec la DDTM d'Alès. Cette délibération est reportée au prochain conseil car Monsieur DELEUZE de la DDTM doit contrôler les largeurs de voirie, les revêtements ainsi que les ouvrages d'art tels que les ponts et les murs de soutènement.

Dénomination des voies et numérotage des habitations qui complète la délibération du 28/01/2011.

Après l'exposé de Mme CABROLIE en charge du dossier, Monsieur le Maire rappelle :

- le projet de dénomination des voies et numérotage des habitations,
 - la délibération du 15/06/1993, confirmant la dénomination des chemins, rues et places inscrites sur les plaques indicatrices,
 - la délibération du 28/01/2011 confirmant la création, la modification et la suppression des voies et places de la commune,
- qu'il appartient au conseil municipal de modifier, créer et supprimer, par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques et qu'il convient de compléter la délibération du 28/01/2011,
- que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel, dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.221361,

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt culturel, historique et communal de modifier, créer et supprimer la dénomination des voies et places publiques de la commune, Considérant que les frais d'implantations des poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles tels qu'ils ressortent du devis établi par L.R.S Signalisation de Baillargues (Hérault) et soumis à l'assemblée, seront être pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, CONFIRME :

- Les modifications, créations et suppression des voies et places de la commune désignées ci-dessous par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération,
- Les voies et places de la commune recevront les dénominations officielles suivantes :

1 - CREATIONS

- Chemin des Quais (part de l'ancien quai d'amarrage des barques qui permettaient de traverser le Gardon avant la construction du pont ; présence d'anciennes bites d'amarrage)
- Chemin des Faïsses Courtes
- Chemin de Sabruège
- Chemin Sous-Gardon
- Chemin de Montredon
- Chemin du Grand Valat

- Chemin de la Traverse
- Chemin des Ranquets
- Chemin de la Cascade
- Chemin du Bosquet
- Chemin du Pont de Fer
- Place du Champ de Foire
- Allée du Souvenir

2 – MODIFICATIONS

- Chemin de Brignon à Castelnau devient Chemin de Castelnau
 - Chemin de Brignon à St Dézéry : déclassement des 2/3 de sa longueur, enquête publique terminée
 - Rue vieille : déclassement à partir des 2/3 de la parcelle section D N° 1009 jusqu'à la fin de la rue, enquête publique terminée,
 - Rue de la Poste devient Rue de l'Ancienne Poste
- Les crédits seront ouverts au budget communal 2012 pour la couverture des frais de fourniture et pose des poteaux ou plaques indicatives,
 - Charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux services de la Poste et au Centre Opérationnel de l'Adresse à MOULINS (Allier).

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement pour la réhabilitation de 3 logements communaux. Conseil Général du Gard.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de 3 logements communaux.

Le montant du projet s'élève à 252 840 € HT, soit 302 396,64 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet présenté et d'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets primitifs,
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Gard pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement,

- décide que la part communale sera financée pour partie par emprunt,
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires et autorise le Maire à signer le contrat territorial à intervenir entre le département et la commune de Brignon afin d'obtenir les subventions.

Demande de subvention Amende de police

La commune peut bénéficier pour l'année 2012 d'une subvention du Conseil Général provenant des amendes de police afin d'améliorer la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consacrer ce montant à la création de 4 ralentisseurs avec signalétique et la réfection des peintures routières, en particulier des passages piétons et des ralentisseurs.

Le montant des devis présentés :

- pour la peinture : l'entreprise GIROD GRAND SUD est de 1 371,75 € H.T. soit 1 640,61 € T.T.C,
- pour les ralentisseurs et signalétique, l'entreprise LAUTIER est de 10 720 € H.T. soit 12 821,12 € T.T.C.

Ce dossier sera soumis à la DDTM afin que la commune bénéficie du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'opération,
- sollicite les services de l'Etat et du département afin de bénéficier du produit des amendes de police 2012.

**Demande de subvention pour le pluvial de la D7 :
D.E.T.R à l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la D7 et les travaux de pluvial.

Le projet s'élève à 215 529 € H.T. soit 257 772,68 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet présenté et d'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets primitifs,
- sollicite les services de l'état pour l'attribution d'une D.E.T.R Dotation à l'Equiperment des Territoires Ruraux à l'Etat,
- décide que la part communale sera financée pour partie par emprunt,
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Intégration paysagère secteur château D7 passerelle. Demande de subvention à la Région reporté au prochain conseil

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'intégration paysagère de la traversée du village D7, les aménagements complémentaires en entrée de village sur la D 18 et l'aménagement de l'espace libre de proximité et la construction d'une passerelle piétons sur le ruisseau du Cantarel. Cette délibération est reportée au prochain conseil, le dossier ayant pris du retard.

Résultat commission appel d'offres. Lotissement Communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du lotissement communal.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 22/12/2011.

La proposition de Monsieur DANIS Géomètre expert est l'offre la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a retenu Monsieur DANIS Géomètre expert pour les missions suivantes :

- Travaux réalisés par le géomètre expert en vue d'obtenir l'autorisation : 4 500 € HT, soit 5 382 € T.T.C,
- Travaux réalisés par le géomètre expert après obtention de l'autorisation : 800 € HT par lot, soit 956,80 € T.T.C,
- Assistance marché : 1,2 % du montant des travaux,
- Assistance technique V.R.D : 5,5 % du montant des travaux.

Résultat commission appel d'offres. 3 Logements Communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des 3 logements communaux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 22/12/2011, 3 cabinets d'architectes ont répondu.

Le cabinet SCOP ECO STUDIO présente l'offre la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a retenu le cabinet SCOP ECO STUDIO pour un taux de 9,5 % pour la mission de base comprenant la rémunération du bureau d'études structure, fluide, économiste et 2% pour la mission de pilotage soit un montant de 21 850 € HT, soit 26 132,6 € T.T.C. pour un montant de travaux prévisionnels de 190 000 € H.T.

**Point
Communauté de
Communes de la
Région de
Vézénobres :
CCRV**

ORDURES MENAGERES :

Suite à l'ouverture des plis du nouvel appel d'offres de la collecte des ordures ménagères, une augmentation sera inévitable. A ce jour, aucun montant n'a été défini. A partir du 1^{er} mars, les jours de collecte seront modifiés. Une information sera faite.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES : Tout laisse à penser que notre communauté de communes de la région de Vézénobres rejoindra le Grand Alès au 1^{er} janvier 2013. A ce jour, il est difficile de prévoir les conséquences financières que cela engendrera sur notre budget communal et celui des administrés.

**Vœux du
conseil
municipal.**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que les vœux auront lieu le vendredi 20/01/2012 à 18h30 au foyer. Madame Sandrine BERNARD, conseillère municipale, se propose de prendre en charge les préparatifs.

**Plan Départemental
des Itinéraires de
Promenade et
Randonnée du Gard
(P.D.I.P.R)**

Après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil Général du Gard datée de septembre 2010, établie conformément aux dispositions légales définies par la loi N°83-663 du 22 juillet 1983, au travers de la cartographie et tableau ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) accepte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard tel qu'il concerne la commune,
- 2) accepte le classement et le déclassé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, des itinéraires conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- 3) accepte le balisage peinture des itinéraires conformément à la charte nationale du balisage,
- 4) accepte que le Conseil Général du Gard intervienne, si besoin, sur l'entretien de ces itinéraires en liaison avec les fédérations sportives concernées.

QUESTIONS DIVERSES

**Illumination
de Noël**

Monsieur le Maire remercie les conseillers Fabienne VEZON et Olivier SAVANIER de s'être occupés du dossier des illuminations de Noël dans le village. Une réflexion sera menée afin de continuer ce projet et prévoir de modifier les structures actuelles en y intégrant des ampoules LED à basse consommation. Les conseillers Fabienne VEZON et Olivier SAVANIER restent en charge du dossier.

**Station
collective de
remplissage**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'achat de la Station collective de remplissage de pulvérisateurs agricoles.

La remise des clés ainsi que de la charte a été réalisée le 13/01/2012 en présence de Monsieur NEGRIER de la Chambre d'agriculture et de Monsieur CHABALIER Président de la cave de Brignon. Les agriculteurs ainsi que Monsieur TOULOUZE ayant donné l'autorisation d'utiliser son terrain pour cette installation, Monsieur Gérard Garossino,

Conseiller Général représentant le Département, ont été également conviés. Lors de ce rassemblement, Monsieur le Maire rappelle le financement de cette station :

Coût total : 16 900 € H.T.

Subvention du Département d'aide à l'agriculture : 3 292 € H.T.

Subvention du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 6 584 € H.T.

Part Communale : 7 024 € H.T.

A l'issue, un vin d'honneur a été servi à la cave de Brignon.

**Journal
municipal**

Monsieur le Maire informe que le journal sera terminé fin janvier et remercie les conseillères en charge de ce travail : Mesdames Brigitte GOIOLI et Fabienne VEZON.

**Congés
exceptionnels.**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition d'octroi de congés exceptionnels au titre de l'année 2012.

Les membres du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard qui se sont réunis le 13/12/2011, ont proposé que soient accordés en sus des jours fériés et des fêtes légales, au moins 4 jours sur les 6 proposés de congés supplémentaires pour l'année 2012, à choisir par l'Autorité Territoriale en fonction des nécessités de services. Un tour de table est fait. Il est proposé :

- 4 jours et demi,
- 3 jours et demi,
- 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, avec 7 voix pour (ESCOFFIER Michel, CABROLIE Renée, BERNARD Sandrine, ARAGUES Sandrine, SAVANIER Olivier, MARTIN Patrice, Lionel Bernard), 3 voix contre (GOIOLI Brigitte, VEZON Fabienne, GACHON Christophe), d'octroyer 4 jours de congés exceptionnels pour l'année 2012. Il va de soit que les permanences seront assurées tant au niveau administratif que technique. Un planning devra être proposé par le personnel pour acceptation.

**Institut
National de
la statistique
et des études
économiques
INSEE**

Monsieur le Maire fait lecture du résultat du dernier recensement de la population de l'INSEE ayant eu lieu du 2011. La population légale en vigueur passe de 791 à 824 habitants à compter du 1^{er} janvier 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.
Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres